

# Tencin Toujours

# Tencin pour Tous

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : [www.tencin.net](http://www.tencin.net)

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°1

JUIN 2014

*Au cœur de la vallée du Grésivaudan, découvrez les parcours "patrimoine" des communes de Lumbrin, La Terrasse, Tencin, La Pierre et Champ près Froges. Ces itinéraires vous permettront d'apprécier un patrimoine historique, architectural et paysager souvent méconnus. Ils ne présentent pas de dangers particuliers et peuvent être effectués seul ou en famille, en moins de 2 heures. Des plaquettes d'accompagnement peuvent être retirées dans les mairies de chacun des villages ou dans certains commerces.*

**POINTS REMARQUABLES**

## LE MOT DU MAIRE

« la démocratie n'a de sens que par la participation des citoyens pour exprimer leurs attentes, leurs volontés. Les élus tiennent leur légitimité de ces votes ».

Je tiens en ce début de mandat à remercier les électeurs qui ont accordé leur confiance à la liste "Tencin Toujours, Tencin pour Tous".

Notre liste a obtenu 70 % des suffrages, ce résultat récompense le travail effectué par l'équipe sortante et offre à cette nouvelle équipe force et légitimité nécessaires pour mettre en œuvre le projet que nous portons.

Nous nous montrerons dignes de votre confiance en nous consacrant pleinement à la réalisation de notre programme esquissé dans notre profession de foi avec une équipe motivée, riche de compétences dans laquelle l'opposition aura sa place.

Je serai le maire de tous les Tencinois, comme je l'ai été ces six dernières années, je continuerai à assumer mon rôle d'élu avec tout le sens de la responsabilité, de l'investissement personnel et de l'écoute que cette fonction exige.

François Stefani

# Vie pratique

## La nouvelle équipe municipale

François Stefani, est reconduit dans ses fonctions de Maire de la Commune. Remerciant l'ensemble de la population et son conseil, il a encouragé son équipe à se mettre rapidement au travail.



François Stefani  
Maire



Joël Marseille  
1<sup>er</sup> adjoint



Georges Spolitini  
2<sup>e</sup> adjoint



Catherine Chambon  
3<sup>e</sup> adjoint



France Denans  
4<sup>e</sup> adjoint

### Les conseillers municipaux



Marie-Bénédicte  
Estela



Robert  
Fois



Caroline  
Tournegros



Christian  
Sommard



Line  
Martineau



Samuel  
Duley



Béatrice  
Nucci



Jean-Pierre  
Gros

### Les élus de l'opposition



Maurice  
Pouchot-Rouge-Cézard



Stéphanie  
Joly

## Les commissions

**Commission finances** : Joël Marseille, Robert Fois, Christian Sommard.

**Commission urbanisme** : France Denans, Robert Fois, Christian Sommard.

**Commission scolaire** : Catherine Chambon, Caroline Tournegros, Line Martineau.

**Commission sociale** : Marie-Bénédicte Estela, Béatrice Nucci, Line Martineau, Stéphanie Joly, Robert Fois, Samuel Duley.

**Commission communication animation** : Robert Fois, Line Martineau, Stéphanie Joly, Caroline Tournegros, Jean-Pierre Gros, Samuel Duley.

**Commission travaux** : Georges Spolitini, Béatrice Nucci, Jean-Pierre Gros, Samuel Duley.

**Commission appel d'offre** : Titulaires : François Stefani, Georges Spolitini, Christian Sommard, Michel Pouchot-Rouge-Cézard



## Assainissement : les travaux avancent

Grâce à une météo relativement clémente, la première tranche des travaux concernant la mise en séparatif des réseaux d'eau avenue du Grésivaudan avance selon le calendrier prévu. En surface du chantier, les bordures des futurs trottoirs ont été posées jusqu'au niveau de la rue de l'Église.

En ce qui concerne la circulation, l'alternance mise en place au Nord et les feux tricolores clignotants à l'entrée Sud du village ne semblent pas trop perturber la circulation.

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter les élus pour tout renseignement complémentaire concernant ce chantier.



### CIRCULATION : RÉGIME DE PRIORITÉ EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ N° 2014/2274

Le Président du Conseil général de l'Isère,  
Le Maire de Tencin,

Considérant que le régime de priorité mis en place à l'intersection de la RD30 (route du lac) au PR 6 + 900 avec la rue des Béalières ne garantit pas la sécurité des usagers de la route et des riverains et nécessite la mise en place d'un cédez-le-passage .....

#### ARRÊTENT :

Article 2 : les usagers circulant sur la voie communale rue des Béalières devront ralentir à l'approche de l'intersection avec la RD 30 (route du lac). Ils devront ensuite céder le passage aux usagers circulant sur la RD 30 et ne s'y engager qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire sans danger.

## Conseil municipal



### Conseil municipal du 25 février 2014

Avant l'ouverture du Conseil municipal, les élus accueillent le Conseil municipal des enfants qui présente son projet de chemin piétonnier dans le parc de la mairie qui a pour but d'éviter aux piétons et poussettes de circuler dans la boue en période d'intempéries. Ce chemin permettrait de relier le passage passant par le Clos du Manoir et Grande Terre pour aboutir au city stade du parc de la mairie. Ces travaux représentent un coût de 4 880 € (chemin + bordures).

Plusieurs interrogations sont soulevées : comment peut-on éviter que les cirques endommagent le passage ? Il faut réaliser quelque chose de durable. Il est possible de réaliser cette structure avec les bordures en moins, mais cela risque d'interférer sur la durabilité de la réalisation. Le Conseil municipal propose d'inclure ce projet dans le budget 2014, avec réponse en avril si ces travaux seront réalisés avec ou sans les bordures.

#### 1. Recrutement de personnel temporaire suite à congés ordinaire ou de maladie

Autorisation donnée au Maire d'entreprendre cette démarche en cas de besoin.

#### 2. Désignation du cabinet Véritas pour la mission de contrôle sécurité, protection santé dans le cadre de la 4<sup>e</sup> tranche des travaux d'eau et d'assainissement

Autorisation donnée au Maire de signer la lettre de commande missionnant le cabinet Véritas pour cette prestation, pour un montant de 3 085,68 € TTC.

#### 3. Recensement des bâtiments communaux loués

Liste des bâtiments communaux loués transmise au Trésor public à sa demande : le bureau de Poste 7 place du Docteur Lalande – un logement 11 place du Docteur Lalande (au-dessus du bureau de Poste), un local commercial 574 avenue du Grésivaudan – trois logements

576 avenue du Grésivaudan – un logement 116 allée Pré Sec et 11 garages chemin des Songes.

#### 4. Comptes administratifs 2013

Le compte administratif du budget principal fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 321 071,40 €.
- un déficit d'investissement de 386 702,45 €.

Le compte administratif du budget eau/assainissement fait ressortir :

- un déficit de fonctionnement de 6 162,78 €.
- un excédent d'investissement de 551 377,76 €.

Le compte administratif du CCAS présente un excédent de fonctionnement de 14 434,75 €.

Adoption et signature de ces documents.

#### 5. Comptes de gestion 2013

Aucune anomalie n'ayant été relevée par le Trésor public, les comptes de gestion correspondent à la gestion communale.

Adoption des comptes de gestion dressés par le trésorier municipal.

#### 6. Convention de mise à disposition du bassin du centre nautique intercommunal pour l'école primaire

Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'utilisation du bassin du centre nautique par l'école élémentaire.

#### 7. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1<sup>er</sup> classe, à 26 heures hebdomadaires

Validation de la création du poste.

#### 8. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>e</sup> classe remplaçant

Validation de la création du poste suite à congé maternité.

#### 9. Détermination du prix des photocopies à facturer aux associations et aux particuliers

Proposition de prix des photocopies : 0,50 € les 10 copies en noir et blanc et 2 € les 10 copies en couleur.

Validation de la proposition.

#### 10. Demande de subvention auprès du Conseil général pour la réalisation de 2 parkings

Création d'un parking complémentaire autour du groupe scolaire, pour un montant de 17 509,32 € et aménagement du parking situé à côté de la centrale hydroélectrique pour un montant de 20 946 € avec possibilité d'obtention d'une subvention de 25 % du montant des travaux.

Mandat donné au Maire pour effectuer le dépôt de ces demandes de subvention.

### 11. Lettre de commande à l'entreprise COLAS pour la réalisation de l'extension du parking du groupe scolaire

Mandat donné au Maire de signer ce document.

### 12. Demande de subvention à la CCPG pour les programmes de logements R2i et Isère Habitat

Mandat donné au Maire d'effectuer le dépôt de ces demandes de subvention.

### 13. Divers

**a.** Convention avec EDF suite à implantation d'un nouveau transformateur.

Autorisation donnée au Maire de signer la convention de gestion.

**b.** Lettre de commande au cabinet SERRA

Le cabinet SERRA a fait une proposition de prestation à hauteur de 4 200 € TTC pour l'étude des aménagements routiers futurs au niveau du rond-point Nord.

Mandat donné au Maire de signer cette lettre de commande.

**c.** Entretien des carrefours à feux par le Conseil général  
Le Conseil général propose que lui soit déléguée la gestion des feux tricolores de nos carrefours pour régler le phasage des flux de circulation, la commune restant propriétaire du matériel. Cette convention a une durée de 30 ans.

Mandat donné au Maire de signer la convention.

**d.** Attribution du marché de travaux au groupement d'entreprise MIDALI/COLAS pour les travaux de voirie/assainissement/eau potable

À l'issue des débats de la commission d'ouverture des plis, le marché de travaux a été attribué à l'entreprise MIDALI pour les réseaux humides, à hauteur de 701 975,40 € TTC et à l'entreprise COLAS pour les aménagements de surface, à hauteur de 1 011 898,20 € TTC.

Autorisation donnée au Maire de signer ces marchés de travaux.

Fin de la séance ■

## Conseil municipal du 28 mars 2014

### Installation du Conseil municipal

Suite aux résultats des élections municipales sont installés conseillers municipaux :

Mmes et MM Catherine Chambon, Joël Marseille, France Denans, Georges Spolitini, Marie-Bénédicte Estela, Roberto Fois, Caroline Tournegros, Christian Somnard, Béatrice Nucci, Samuel Duley, Line Martineau, Jean-Pierre Gros, Maurice Pouchot-Rouge-Cézard, Stéphanie Joly.

### Élection du maire

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

M. François Stefani ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et a été immédiatement installé.

### Élection des adjoints

Proposition du maire de maintenir un nombre de 4 adjoints conformément aux délibérations antérieures, adoption par le Conseil municipal par 14 voix pour et 1 absence.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints est présentée comprenant: M. Joël Marseille, M. Georges Spolitini, Mme Catherine Chambon, Mme France Denans.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, les candidats sont proclamés adjoints et immédiatement installés.

Fin de la séance ■

## Urbanisme

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en ligne sur le site Internet de la commune [www.tencin.net](http://www.tencin.net), rubrique urbanisme, ainsi que des fiches d'aides à la constitution des dossiers de permis, les différents règlements d'urbanisme et les cartographies communales.





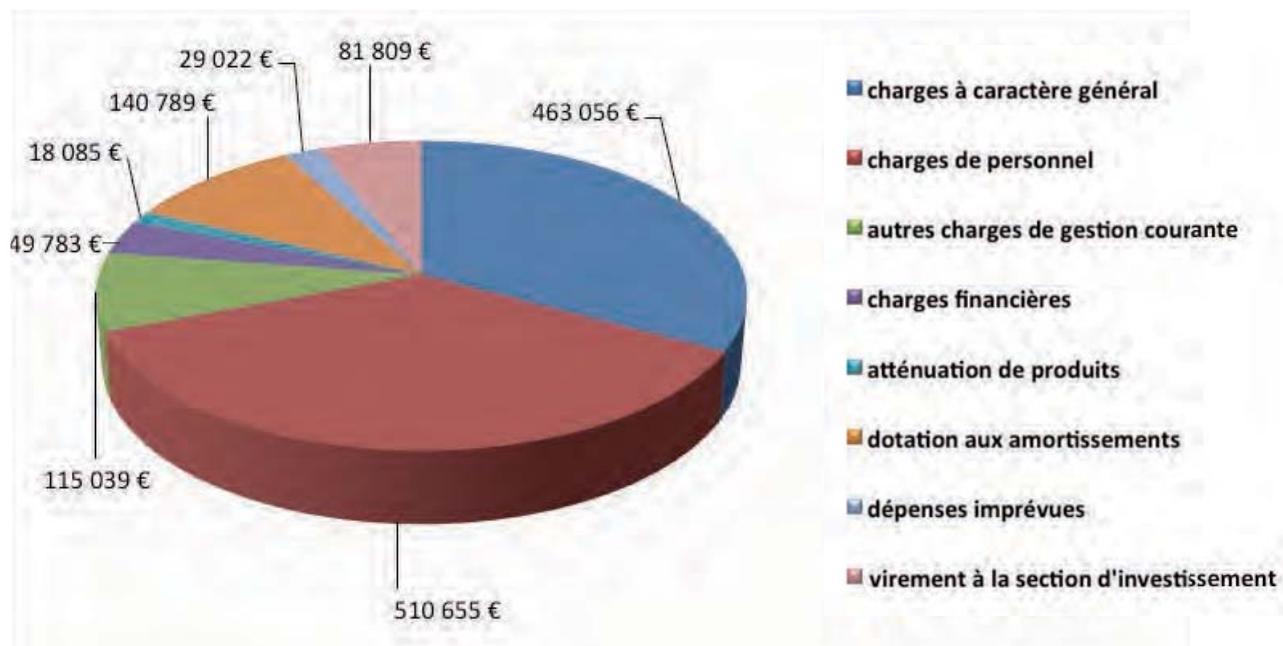
## Remarques sur le budget primitif de fonctionnement 2014

**Le budget primitif est le document politique et budgétaire qui reflète les orientations choisies par le Conseil municipal : taux d'imposition qui ne sont pas modifiés en 2014, choix en matière de projets et de dépenses.**

C'est aussi un acte d'autorisation par lequel le Conseil municipal autorise la Municipalité (Maire et Adjoint au Maire) à effectuer des dépenses et à recouvrer des recettes sous le contrôle du Préfet à qui ce budget est obligatoirement transmis.

Le budget primitif 2014 de fonctionnement se caractérise par une hausse de 7 % (8 % en 2013) par rapport au budget primitif précédent : 1 408 238 € au lieu de 1 318 394 €.

## Dépenses de fonctionnement



» Pour les charges à caractère général, on observe une progression de 7 % par rapport à 2013 (+ 10 % de 2012 à 2013)

En raison essentiellement des postes suivants :

- Achat prestations de services : + 14 599 €. Du fait de l'augmentation des frais de cantine consécutive à celle de la population scolaire qui se poursuit.
- Entretien de bâtiments : + 14 730 € (réparations de la VMC des écoles et de la chaudière de la Mairie).

» Pour les charges de personnel une hausse de 13 %, (25 % sur l'exercice précédent) qui décélère mais reste importante en raison des personnels nécessaires au fonctionnement de la cantine scolaire, des ATSEM et des services techniques.

Il s'agit pour l'essentiel de l'effet de l'augmentation de notre population qui s'élève à 1 900 habitants d'après le dernier recensement.

Le coût correspondant à un contrat d'avenir affecté aux services techniques est de ce point de vue marginal, car pris en charge à 70 % par l'État.

» Pour les charges de gestion courante une augmentation de 17 % (baisse de 16 % lors de l'exercice précédent). Due pour l'essentiel à une hausse des indemnités des élus qui doit compenser l'investissement et le temps pris par certains actifs sur leur vie professionnelle.

» Enfin il faut relever la baisse des charges financières (-7%) qui se poursuit tandis que les dotations aux amortissements augmentent légèrement (+5%).

## Recettes de fonctionnement

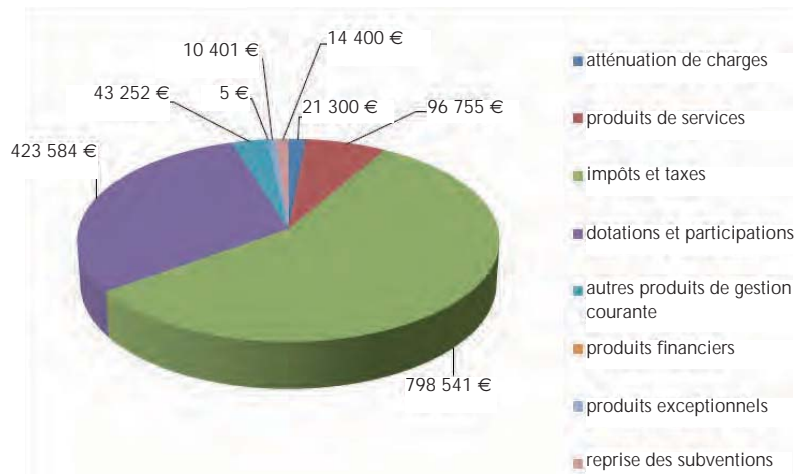
Les recettes de fonctionnement équilibrent la hausse de 8% des dépenses de fonctionnement malgré le contexte fiscal défavorable aux collectivités locales. Rappelons que les dotations et participations de l'État sont en baisse pour l'année 2014 et que l'instauration du nouveau prélèvement FPIC impacte toujours nos recettes. (cf. *Tencin Autrement* n°15).

» » » Une hausse nécessaire des produits de service : + 32 %, due essentiellement à l'augmentation des recettes de la cantine.

» » » Une augmentation globale de 4 % du rendement des impôts et taxes (+ 33 213 €) due pour l'essentiel à l'augmentation des bases de la fiscalité des ménages. Augmentation dont l'effet est amputé par une baisse de la taxe départementale sur les droits de mutation (- 8 629 €)

» » » Une hausse des dotations et participations qu'il faut nuancer, car elle est l'effet :

- d'une baisse relative des dotations d'État (DGF, DSR) de 11 % par rapport au produit attendu, compte tenu de l'augmentation de la population INSEE.
- d'une hausse importante des subventions de la Communauté de communes pour l'aide à l'accueil des nouvelles populations (+ 160 000 €).



## Remarques sur le budget primitif d'investissement 2014

Le budget d'investissement est quasiment stable (+ 0,3%).

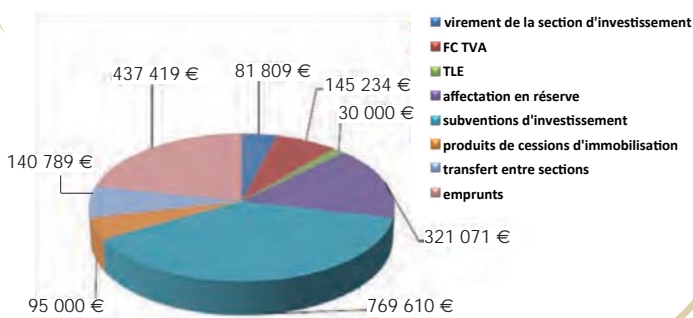
Il se maintient à un niveau élevé avec 2 020 932 € de financement correspondant à des opérations qui sont la continuation de celles qui étaient programmées l'année précédente comme :

- la poursuite de la restauration du bâtiment de la Mairie avec la reconfiguration de l'accueil
- la réalisation de la fresque Calès
- les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'avenue du Grésivaudan synchronisés avec les travaux d'eau et d'assainissement.

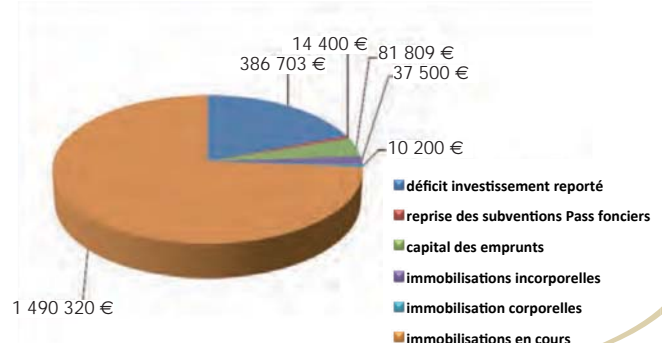
D'autres projets démarrent :

- l'enfouissement des réseaux secs lors des travaux sur la RD 523 et ses antennes des rues du Lavoir et du Cèdre.
  - les travaux de raccordement de la route d'Hurtières au rond-point Sud.
  - la réalisation d'un abri collectif pour les jardins familiaux
- À noter le report d'un déficit d'investissement du budget 2013 qui correspond à un retard de versement de subventions d'État dans le cadre de l'extension du groupe scolaire. Ce déficit est apuré, pour l'essentiel, par l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013.

### Budget d'investissement Recettes



### Budget d'investissement Dépenses



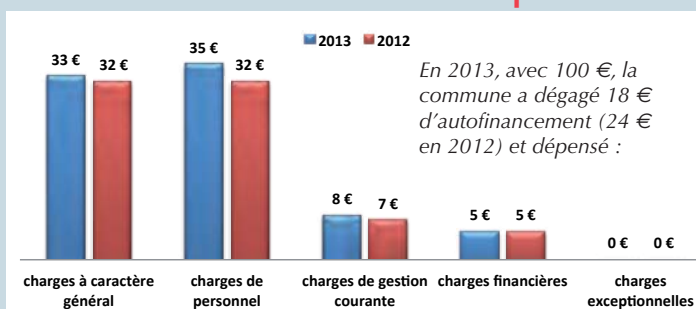
## Quelques éléments d'informations sur la réalisation du budget 2013

Avec une année budgétaire de recul, nous pouvons présenter un état du budget 2013 tel qu'il a été réalisé.

### Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2013

Charges à caractère général .....	78 %
Charges de personnel .....	89 %
Charges de gestion courante .....	93 %
Charges financières .....	100 %
Charges exceptionnelles .....	0 %

### Destination des sommes dépensées



En 2013, on retiendra un niveau toujours favorable de notre capacité d'autofinancement (CAF) ou d'épargne ainsi qu'une baisse de notre endettement qui se poursuit :

2008 : 1 832 €/habitant	2009 : 1 340 €/habitant	2010 : 1 257 €/habitant
2011 : 1 135 €/habitant	2012 : 1 029 €/habitant	2013 : 947 €/habitant

Ces éléments ont permis d'envisager la possibilité de nouveaux investissements, notamment les travaux importants de l'avenue du Grésivaudan. Pour en assurer une partie des financements, nous envisageons de contracter en 2014 un emprunt qui porterait l'endettement de la municipalité à un niveau de 1280 €/habitant.

## Les capacités financières de notre commune encore impactées en 2014

### »»» Le pacte de stabilité va affecter les comptes des collectivités locales

Les 30 milliards d'allègements de cotisation sociales aux entreprises vont coûter très cher aux collectivités locales et particulièrement aux communes. Pour le budget primitif de Tencin, nous avons déjà mesuré une baisse de 11% des dotations d'État en 2014 et le gouvernement prévoit encore une baisse des concours de l'État de 11 milliards pour l'ensemble des collectivités locales.

C'est un choc qui sera impossible à amortir en raison de l'incompressibilité de certains coûts, notamment salariaux, qui ne permettront pas une baisse équivalente des dépenses. Rappelons que les dotations nationales ne sont pas un cadeau de l'État aux collectivités mais un juste retour du financement de compétences auparavant exercées par l'État et désormais à la charge des collectivités.

### »»» Le coût de la réforme des rythmes scolaires

À cette baisse des dotations, il faut ajouter le coût de la réforme des rythmes scolaires qui sera de l'ordre de 30 000 € en année pleine pour la commune de Tencin.

### »»» Quelles solutions à cet effet de ciseaux ?

Aller chercher la différence sur le marché bancaire, au prix d'une dégradation de son épargne brute ? Paradoxalement, l'objectif gouvernemental du désendettement serait ainsi raté. On peut dès lors s'interroger sur la réalité et la sincérité

de cet objectif, d'autant que les collectivités ne sont pas responsables de la dette puisque les emprunts sont affectés exclusivement aux investissements (et non au fonctionnement). Faudra-t-il retarder les investissements plutôt que recourir à l'emprunt, et aggraver ainsi la récession économique et son cortège de chômage et d'inégalités ou augmenter la fiscalité des ménages ?

Certes, Tencin bénéficie encore de la progression de ses ressources fiscales, grâce à l'augmentation du nombre de ménages contributeurs, qui permet de rattraper le déficit de financement induit par les charges supplémentaires liées à l'augmentation de population. Avec la fin de l'expansion urbaine, cet avantage va s'épuiser, probablement dans les deux années à venir (le temps de l'exonération de certaines taxes pour les nouveaux habitants propriétaires). Le Conseil municipal fera alors des choix conformes aux engagements pris lors de la campagne électorale.

### »»» Conclusion

Au-delà de la mise en œuvre d'une gestion réaliste et rigoureuse des charges de fonctionnement, une menace réelle plane sur la capacité de réponse de nos communes aux besoins des populations. Or la réponse ne saurait être que locale quand le problème est la conséquence des choix de politiques d'austérité nationales et européennes. Politiques qui imposent des réductions de budgets pour les collectivités locales, affaiblissant les investissements et réduisant les services publics de proximité que nos communes assurent.



## Centre aéré



Le centre de loisirs intercommunal du Moyen Grésivaudan de Tencin.

Maison des Associations  
118 allée Pré-Sec – 38 750 TENCIN  
Tel. 06 33 45 75 79  
centreaere.tencin@le-gresivaudan

➤ Renseignements et Inscriptions auprès d'Audrey Billet.

Contact : **06 48 13 81 60**  
[abillet@le-gresivaudan.fr](mailto:abillet@le-gresivaudan.fr)

➤ Permanences à l'accueil de loisirs :

Lundi de 8h30 à 12h30 et 13h15 à 17h30  
Mercredi de 8h30 à 12h30  
Jeudi de 9h à 12h30

## Info – CCAS



### Prévention canicule

Nous vous rappelons que durant l'été, les personnes fragiles peuvent être durement éprouvées par de fortes chaleurs.

Par conséquent, nous demandons à toute personne désireuse d'avoir de l'aide pendant cette période, de se faire connaître en Mairie qui les mettra en contact avec un membre du CCAS.

## La Poste



**Attention, nouveaux horaires de la poste de Tencin à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014**

**Mardi : de 9h à 12h et de 14h15 à 17h15**  
**Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h**

Comme chaque année, la Poste réajuste ses horaires d'ouverture en période estivale. Ainsi, le bureau de poste de Tencin sera provisoirement fermé du 7 juillet 2014 au 30 août 2014 inclus. Jours et horaires d'ouverture du bureau de poste de Goncelin.

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi**  
**de 9h à 12h et 14h30 à 17h45**  
**Mercredi, samedi : de 9h à 12h**

## Cartes d'identité

### Délai d'obtention

À l'approche des vacances d'été, il est important de vérifier la validité de sa carte d'identité avant de faire une réservation de location.

Le délai actuel pour obtenir une carte est de 1 mois ½. Plus on se rapproche de la période estivale, plus les délais sont allongés.

N'attendez pas la dernière minute pour vous en soucier : vous risquez l'annulation de votre voyage.

### Photos

Elles doivent correspondre à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005.

La prise de vue doit dater de moins de six mois et être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande et du retrait.

Format : la photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La prise de vue montre un gros plan du visage et des épaules. Le visage doit prendre entre 70 et 80 % de la hauteur de la photo.

Qualité : La photo doit être nette. Sans pliure ni traces. Regard/Teinte : La personne doit fixer clairement l'objectif sans incliner la tête de côté. Il n'y doit pas y avoir d'yeux rouges.

Luminosité/contraste : La photo doit présenter un aspect brillant normal et être bien contrastée. Elle doit être en couleur et doit faire apparaître un teint naturel.

Mèches et yeux : Les yeux sont ouverts, le sujet fixant clairement l'objectif. Les cheveux ne doivent pas obscurcir les yeux.

Fond/cadre : le fond doit être clair et uni. La tête doit être droite : la ligne imaginaire reliant le centre des deux yeux doit être parallèle au côté haut de la photographie.

Lunettes : les yeux doivent être parfaitement visibles, sans reflet de lumière sur les lunettes qui ne doivent pas être équipées de verres de couleur. Éviter dans la mesure du possible les montures épaisses. Les montures ne doivent pas cacher les yeux.

Couvre-chefs : les chapeaux, bandeaux, casquettes, foulards et divers ne sont pas acceptés.

Expressions : la photo doit représenter le sujet sans dossier de fauteuil ou jouet visible. Le sujet doit regarder l'objectif en adoptant une expression neutre, bouche fermée.

### RAPPEL SUR LA DURÉE DE VALIDITÉ

Les cartes d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ont une validité prorogée de 5 ans sans aucune démarche.

Les cartes d'identité délivrées aux mineurs conserveront une durée de validité de 10 ans.

**Site consultable :** [cni-passeports-public@isere.gouv.fr](mailto:cni-passeports-public@isere.gouv.fr)

## Brûlage des végétaux

Depuis plusieurs années, la pollution de la région grenobloise aux particules fines est en recrudescence. La combustion du bois de chauffage, les feux agricoles et feux de jardins représentent 50 à 70 % de la pollution carbonée hivernale.

Le fait de brûler 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que le chauffage au fioul d'une maison pendant 3 mois, ou de parcourir 6 000 km en voiture diesel. Pour réduire cette pollution, les déchets verts doivent donc être laissés en décomposition naturelle, compostés sur place, broyés ou emmenés en déchetterie et non plus brûlés. Rappel de l'arrêté préfectoral n°2013-322-0020 portant réglementation du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des déchets végétaux, en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de l'Isère dont voici le résumé.

Cet arrêté s'applique aux incinérations des déchets verts, végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel, issus de l'entretien des jardins et des espaces publics ou privés.

Le brûlage de ces déchets végétaux est interdit en tout temps, de même que la destruction à l'aide d'incinérateurs (sauf installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées).

Les incinérations de végétaux entreprises par les agriculteurs et forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle ainsi que celles réalisées au titre de l'obligation légale de débroussaillage ne relèvent pas de cet arrêté de même que celles réalisées pour des raisons sanitaires pour lutter contre des organismes nuisibles.

## Halte au bruit



Pour la tranquillité de tous, l'utilisation des outils et les travaux pouvant générer des nuisances sonores ne sont autorisés que du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

De même, les propriétaires de chiens doivent veiller à ce qu'ils n'aboient pas intempestivement.

## Broyage des branchages

**Le bureau communautaire a acté le 3 mars dernier la suppression, dès le mois d'avril 2014, de la prestation de broyage effectuée à domicile par les agents du service Gestion des déchets de la Communauté de communes.**

Cette prestation au caractère onéreux, dont les facturations ne couvrent pas les dépenses, peut être considérée comme étant un acte de concurrence déloyale à l'égard des acteurs privés. Il a ainsi été décidé dans le cadre de la réorganisation du service Gestion des déchets, de mettre en suspens cette prestation.

Les usagers détenteurs de branchages peuvent donc désormais se rendre soit dans les déchetteries implantées sur le territoire de la Communauté de communes,

- Crolles - 47 Rue des Frères Montgolfier
- Le Touvet - La Prat
- Saint Ismier- Chemin de Vergibillon

**Les déchetteries sont ouvertes de 8H30 à 17H45 tous les jours.**

Soit sur les sites de broyages gérés par la Communauté de communes,

- Saint-Nazaire les Eymes
- Goncelin
- Saint-Hilaire du Touvet

Les sites de broyage sont ouverts tous les jours d'avril à juin et de septembre à novembre. Pour tout usager le désirant, il est mis à disposition gratuitement du broyat sur ces trois sites.

Pour tout renseignement complémentaire :

Service Gestion des déchets

Téléphone : 04 38 72 94 30

Mail : [dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr](mailto:dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr)



## RAPPEL

Les conteneurs ordures ménagères doivent être déposés sur les aires de ramassage – ou devant les domiciles – le mardi soir et doivent être récupérés le mercredi.

Les conteneurs ne doivent en aucun cas rester en permanence dehors.



## La 4G arrive à Tencin

Le 22 décembre 2011, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a délivré à Orange France une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques dans la bande 800 MHz afin de permettre de déployer son réseau mobile à très haut débit de quatrième génération (4G).

À compter du premier semestre 2014, cette bande de fréquence complètera au fur et à mesure le réseau de quatrième génération qui ouvrira prochainement sur Tencin.

Ces fréquences de la bande 800 MHz sont adjacentes à celles utilisées par la télévision numérique terrestre (TNT) ; leur utilisation est donc susceptible de créer, ponctuellement des perturbations de la réception de la TNT.

Pour les déploiements commerciaux de la 4G dans cette bande de fréquence, l'Agence Nationale des Fréquences (Établissement Public de l'État) a mis en place un centre d'appel avec pour numéro le 0 970 818 818 (prix d'un appel local) pour le recueil des plaintes.

Orange prendra à sa charge la résolution des perturbations si elles sont occasionnées par la mise en service de ses sites.

### Que faire en cas de brouillage TV ?

Les pouvoirs publics et les opérateurs mobiles mettent en place un dispositif permettant de faire cesser rapidement les éventuels brouillages.

En cas de brouillage de la réception TNT quelques actions très simples vous seront demandées pour déclencher l'intervention visant à faire cesser le brouillage :

Dans un immeuble (réception TNT collective) :

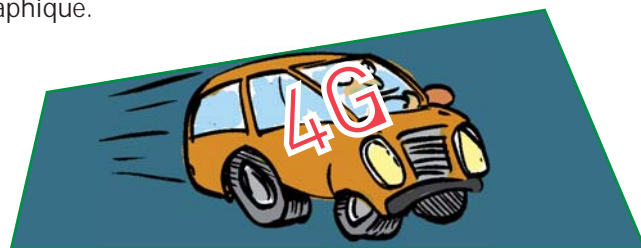
Le téléspectateur alertera son syndic (ou se munira du numéro de syndic) qui prendra contact avec le centre d'appel de l'ANFR (Établissement public de l'État) au 0 970 818 818 (au lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local). Par Internet : <http://www.recevoirlatnt.fr/>

Dans une maison (réception TNT individuelle) :

Le téléspectateur téléphonera à un centre d'appel dédié au 0 970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local). Par internet : <http://www.recevoirlatnt.fr/>

Un antenniste vous contacte (ou votre syndic) pour une prise de rendez-vous.

Une liste d'antennistes labellisés est établie par les opérateurs mobiles ayant tout déploiement dans une zone géographique.



Préven@nce Travaux

[www.erdf-prevenance.fr](http://www.erdf-prevenance.fr)

Simple, gratuit, un nouveau service d'ERDF pour être informé à l'avance des coupures pour travaux près de chez vous !



Pour améliorer la qualité de la distribution d'électricité et répondre aux besoins de ses clients, des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés. Si la majorité de ces travaux le sont sous tension, il est parfois nécessaire de procéder à des coupures limitées afin d'assurer la sécurité des techniciens qui interviennent sur ces lignes. L'information et la satisfaction de nos clients étant notre priorité, ERDF expérimente dans votre région un nouveau service gratuit: PREVENANCE TRAVAUX.

Ce nouveau service, vous permet d'être informé des coupures pour travaux au moins 15 jours à l'avance. Pour bénéficier dès maintenant de ce service aux clients particuliers, nous vous invitons à actualiser vos coordonnées, en vous inscrivant sur notre site internet sécurisé afin de bénéficier de ce service gratuit. [www.erdf-prevenance.fr](http://www.erdf-prevenance.fr)



# En cas d'inondation



### Limitier les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.



### Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



...les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



### Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé.



Papiers importants, photos, doudous des enfants.



Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.



Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15



S'il y a des personnes âgées ou handicapées dans mon entourage, je prévient la mairie qui saura faire le nécessaire.

www.prim.net • www.interieur.gouv.fr • www.sante.gouv.fr



# CINÉTOILES

Cette année encore, Cinétoiles en collaboration avec la Communauté de communes proposera aux Tencinois et autres cinéphiles une séance de cinéma en plein air le vendredi 4 juillet dans le parc de la mairie dès la tombée de la nuit. En cas d'intempéries, la séance aura lieu à l'espace culturel.

Un pique-nique commun est prévu avant la séance. Pour plus de confort pensez à apporter vos sièges.

Moi, Moche et Méchant, 2

Date de sortie : 26 juin 2013 (1h 38min)

Réalisé par : Chris Renaud, Pierre Coffin

Genre : Film d'animation à partir de 6 ans

*Ayant abandonné la super-criminalité et mis de côté ses activités funestes pour se consacrer à la paternité et élever Margo, Édith et Agnès, Gru, et avec lui, le Professeur Néfario et les Minions, doivent se trouver de nouvelles occupations. Alors qu'il commence à peine à s'adapter à sa nouvelle vie tranquille de père de famille, une organisation ultrasecrète, menant une lutte acharnée contre le Mal à l'échelle planétaire, vient frapper à sa porte.*



## Appel aux artistes



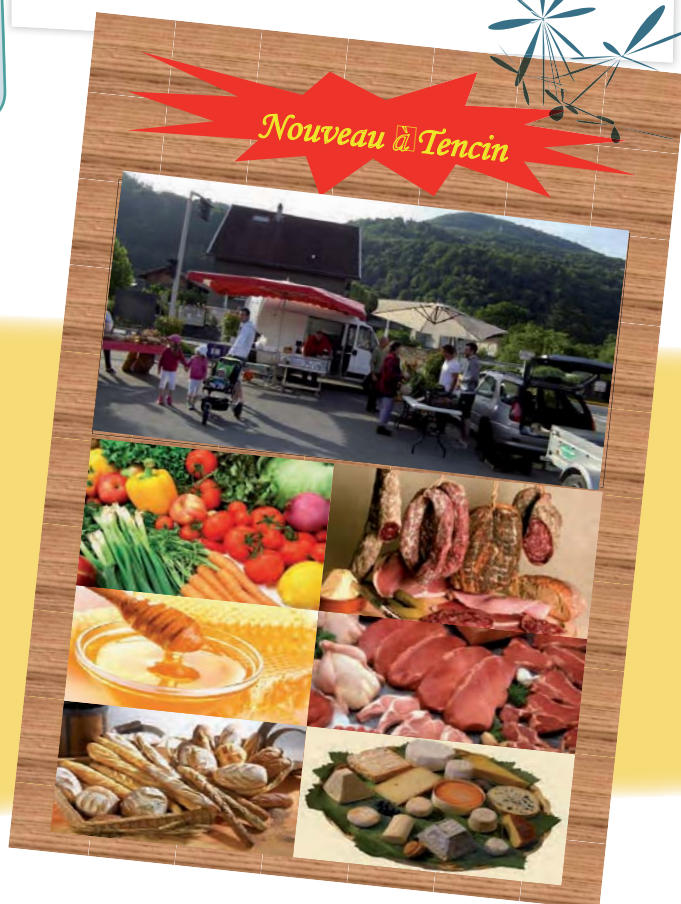
À compter du prochain numéro, l'équipe de la rédaction du bulletin municipal souhaite publier en couverture vos dessins ou photos de Tencin.

N'hésitez pas à nous contacter et envoyer vos réalisations par le biais du site Internet [www.tencin.net](http://www.tencin.net) ou par courrier à l'attention de Mme Line Martineau et M. Robert Fois.

## Un marché à Tencin

À partir du dimanche 1<sup>er</sup> juin  
toutes les 2 semaines  
sur le parking face à la Mairie  
(parking Fofu)

Marché de producteurs locaux  
légumes, viande et charcuterie  
artisanales, pain, miel, fromage.







## Élus - VIVRE ENSEMBLE À TENCIN



Mesdames, Messieurs,

La Municipalité nous suggère d'insérer une page dans ce bulletin municipal.

Le dimanche 23 Mars 2014, lors des élections municipales, grâce à votre suffrage exprimé, notre liste a recueilli 234 voix.

Observons tout de même que le suffrage recueilli par notre liste représente 30,63 % de l'électorat, alors que 2 élus sur 15 représentent 13,33 %. Le système électoral favorise l'équipe majoritaire, au détriment de l'opposition.

Toute l'équipe « Vivre ensemble à Tencin » vous remercie de cette participation qui nous a permis d'avoir deux d'entre nous élus et habilités à siéger en Conseil Municipal :

Monsieur POUCHOT ROUGE CEZARD Maurice, tête de liste

Madame JOLY Stéphanie

Soyez assurés de notre reconnaissance, comme de notre déception de ne pouvoir continuer, de façon majoritaire, notre action de représentation de votre sensibilité.

Lors du Conseil Municipal du mardi 22 avril 2014, les diverses commissions municipales ont été attribuées.

Voici celles où nos élus sont présents :

Pour Monsieur POUCHOT ROUGE CEZARD Maurice :

Commission d'Appels d'offres et ouvertures des plis

Syndicat des digues (rive gauche)

Pour Madame JOLY Stéphanie :

Suppléante à la commission d'Appels d'offres et ouverture des plis

Commission animation et communication

Commission sociale

CCAS

Présents à chaque Conseil Municipal, nous essaierons de faire entendre notre voix...

Nous respectons le débat démocratique mais défendrons nos convictions, dans l'intérêt général.

Espérons que nous pourrions inspirer certains projets, panacher nos idées et qu'on pourra travailler en bonne entente, dans le respect. ».

N'oubliez pas notre site internet : <http://vivreensembletencin.wix.com/2014>

Il vous permettra de saisir vos suggestions, questions, idées et remarques.

L'ensemble de notre équipe vous souhaite de bonnes vacances.

## Annonce

La commission scolaire recherche des bénévoles pour animer un atelier "Temps d'Activité Périscolaire" pour la rentrée 2014-2015.

Le thème défini est **La Nature m'a dit** et chaque bénévole animera une séance tous les 15 jours et sera formé par la FRAPNA (stage de 3 jours).

S'adresser aux ATSEM à l'école maternelle ou à Catherine Chambon à la Mairie.



## Important

**Rentrée scolaire :  
le mardi 2 septembre**

**Réunion publique sur  
les rythmes scolaires :  
20h00 - le 24 juin  
à l'espace culturel**





## Kick Boxing - des graines de champion

À 17 ans, **Nathan Seginger** vient de finir sa carrière chez les juniors. Ce jeune boulimique de travail, mesure 1,75 m pour 75 kg et possède un CV sportif bien garni chez les juniors de son poids : 14 combats, 13 victoires, 1 défaite. Il fait partie du groupe France et a remporté 5 titres France avec des fédérations diverses (WKA, BFF, boxe birmane) dans des disciplines diverses comme le kickboxing, le K1 et le full contact.

Il a gagné en 2013 l'Open international de boxe birmane, la coupe de France K1 japon de Montpellier et d'importants tournois. Il a aussi été finaliste du tournoi international WAKO « les ceintures d'or » et fini 3<sup>e</sup> à la coupe du monde 2012 ICO à Paris.

**Joris Olives** est cadet confirmé pour sa deuxième saison. C'est la révélation de notre jeune club : il a 11 combats dont 3 défaites et déjà 3 titres France avec plusieurs fédérations à son actif. Double vice-champion national avec la BFF, 2 titres de champion de France avec la WKA. Lui aussi fait partie du groupe France, il vient de gagner l'Open international de boxe birmane.



Du haut de ses 13 ans et de ses 35 kg, ce garçon devrait faire rapidement parler de lui dans notre discipline.

Tous deux viennent de recevoir de la part de notre club la ceinture « trophée Tiger » pour leurs nombreux résultats, leur discipline et leur esprit de combattant.

**TIGER FIGHTING KICKBOXING** – Ambrosiano Christophe – 06 41 71 63 93 – 38530 ST MAXIMIN

## Bibliothèque municipale Horaires d'été

Pendant l'été, votre bibliothèque vous accueille :

les mercredis de 10h à 12h et de 13h à 19h

les vendredis de 13h à 19h

les samedis de 10h à 12h30

**Fermeture 4 - 5 juillet 2014  
et du 1<sup>er</sup> au 17 août 2014**

## PUB...

### Cours de guitare

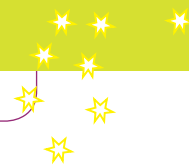
Guitare classique, folk, électrique, basse, ukulele

Cours à domicile, Chèque Emploi Service Universel (CESU : 50% réduction impôts)

**Antoine Surdon - 06.71.26.84.29**  
[antoine\\_surdon@yahoo.fr](mailto:antoine_surdon@yahoo.fr)

## Rectificatif – État civil

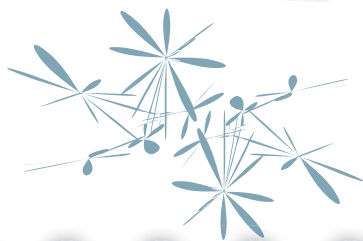
Dans le précédent bulletin municipal, à la rubrique naissance de l'état civil, il a été fait mention de la naissance de ROYAN Yoann Pierre Paul le 30 octobre à St-Martin-d'Hères. Il fallait lire Jaymi ROYAN, Yoann étant l'heureux papa qui s'est vu attribuer une deuxième date de naissance. Nous présentons toutes nos excuses aux parents et à Jaymi pour cette coquille.



## L'AMAP de Tencin accueille de nouvelles familles

Créée en 2009, sous l'impulsion de quelques bonnes volontés, l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) regroupe une trentaine de familles qui se régalaient chaque semaine de produits biologiques locaux (fruits, légumes, viandes, pain, laitages...).

Si ce concept vous intéresse, contactez-nous au 06 80 21 52 64.



## L'école de foot 1,2,3, Bouge



29 enfants de 5 à 11 ans, 6 éducateurs, de l'énergie et beaucoup de joie !  
[www.123bouge.fr](http://www.123bouge.fr)

L'association tencinoise Yoga Ensemble propose des cours de Yoga à la Maison des Associations de Tencin. Nous pratiquons le yoga Iyengar®, un yoga dynamique avec supports adaptés pour chacun.

Venez essayer un premier cours gratuitement et sans engagement dès la rentrée 2014.

Quatre cours hebdomadaires auront lieu pour l'année 2014-2015:

Lundi: 19h15-20h30 et 20h45-22h  
(Nouveau cours!)

Mardi: 19h15-20h30 et 20h45-22h  
(Nouveau cours!)

Pour plus d'informations, venez nous rendre visite au Forum des Associations, le Samedi 6 septembre 2014 à partir de 14h (Maison des Associations, Tencin) ou consultez notre site web

[www.YogaEnsemble.fr](http://www.YogaEnsemble.fr).

N'hésitez pas à contacter nos professeurs certifiés:

Claire: 06 88 99 71 20 (cours du Lundi)

Gilles: 06 03 07 42 86 (cours du Mardi)

À très bientôt !



# Conseil Municipal des Enfants

Les élus du Conseil municipal des enfants (Cyrielle, Emilie, Meg, Mona, Joris, Mathéo, Mathieu, Rémi et Thomas) ont présenté lors du Conseil municipal « adultes » du 25 février leur projet de cheminement piéton à travers le parc de la mairie.

Malgré la neige, la visite sur site datée du 30 novembre dernier avec l'entreprise de travaux publics MGTP 38, leur a permis de déterminer le tracé de ce chemin qui permettra aux piétons de marcher au sec lors des intempéries.

Le Conseil municipal du 22 avril 2014 a mis au budget primitif et validé le montant de ces travaux qui devraient être réalisés sous peu.



## Intervention d'une éducatrice spécialisée sur les territoires de recrutement du collège "ICARE" de Goncelin et du collège "BELLEDONNE" de Villard-Bonnot

Yolande Budin – éducatrice de rue, sillonne la commune pour aller à la rencontre des jeunes de plus de 11 ans pour discuter, échanger sur des sujets qui peuvent être personnels mais aussi scolaires.

Les objectifs de l'éducateur dans les espaces publics sont de :

- prendre l'initiative d'aller à la rencontre des jeunes ou des groupes ;
- favoriser toute initiative d'animation de ces espaces ;
- intervenir et traiter les tensions qui peuvent apparaître et désamorcer des risques de débordements
- réagir aux actes qui appellent une réponse éducative ;
- observer, analyser, comprendre les situations des jeunes et de leur environnement ;
- accompagner des jeunes qui ont besoin d'un soutien particulier.



# Au jour le jour

## Deuxième journée découverte du corridor biologique Dimanche 6 avril 2014



## Cérémonie du 8 mai





## Marché des Créateurs

18 mai 2014



## Marché de Tencin

1er juin 2014



# vos agendas — À vos agendas — À vos agendas

## Fête de la Musique le 21 juin

Soirée musique et scène ouverte. Pour participer, inscription à la mairie au 04 76 71 36 14.

## Cinétoiles le 4 juillet

Le 4 juillet : Cinétoiles, projection du film d'animation « Moi, moche et méchant 2 » au parc de la mairie à la tombée de la nuit. Pique-nique partagé à partir de 20h. Espace culturel en cas de pluie.

## Bal populaire le 13 juillet

Le 13 juillet : feu d'artifice et bal populaire devant les écoles maternelle et primaire Bellevue.

## Forum des Associations le 6 septembre

Le 6 septembre : Forum des associations de 14h à 18h à la Maison des associations (ancienne école maternelle Pré-Sec). Certains clubs mettront en place des démonstrations de leurs activités soit dans la salle soit sur les installations extérieures du Parc Pré-Sec.

## RAPPEL

Réunion publique  
sur les rythmes scolaires  
à 20h00  
le 24 juin à l'espace culturel

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : le mercredi toute la journée,
- Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Catherine Chambon : sur rendez-vous,
- France Denans : sur rendez-vous,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :  
Lundi de 13h30 à 18h • Mardi de 13h30 à 17h30  
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
Jeudi de 13h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Line Martineau, Joël Marseille, Robert Fois,  
Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin Madan  
Le Bulletin de Tencin – N° 1, Juin 2014